

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

Objet : DOMAINE ENVIRONNEMENT

Candidature à l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en Eau et des Aquifères)

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

Excusés : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

Le Président, Jean-Marie Bernard, informe les conseillers communautaires que la Communauté de Communes Buëch Dévoluy est sollicitée pour participer à une instance régionale l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en Eau et des Aquifères).

Celle-ci est constituée d'acteurs de l'aménagement du territoire régional et a pour vocation de conduire des réflexions et de produire des orientations pour la gestion de la ressource en eau et des aquifères.

La charte régionale de l'eau en est l'aboutissement.

Cette assemblée se réunit une à deux fois par an en plénière et autour de commissions thématiques :

- Gouvernances locales et aménagement des territoires
- Spécificités régionales de la gestion de l'eau et solidarités
- Stratégies d'adaptation et prospective

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy est sollicitée pour représenter les territoires ruraux et montagnards qui sont à l'origine de la ressource mais dont les habitants sont également utilisateurs .

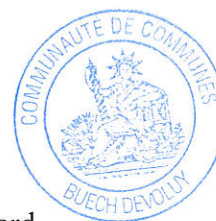
La candidature éventuelle supposera une adhésion à la Charte Régionale de l'eau.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de candidature de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy à l'AGORA :

- autorise le Président à signer la charte Régionale de l'Eau
- désigne Jean-François Contoz comme représentant de l'EPCI.

votants : 29	pour : 29	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De151-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

